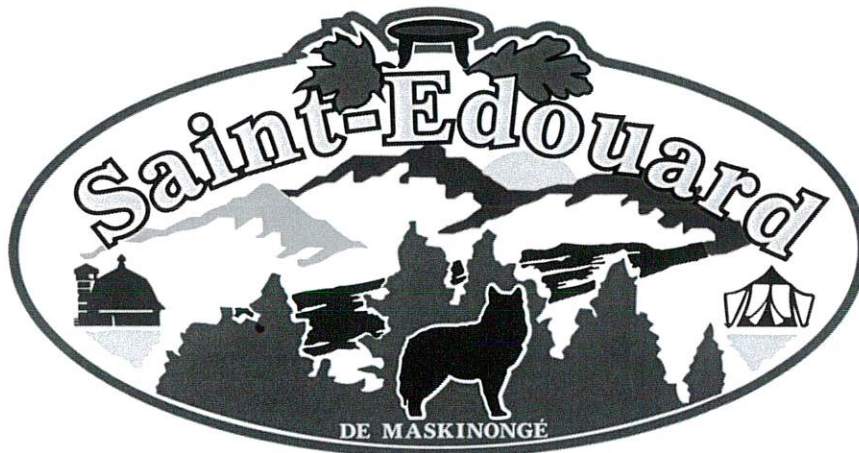


Le bavard

Mai 2026



au cœur de la nature

**Municipalité
Saint-Édouard-de-Maskinongé
3851, rue Notre-Dame
Saint-Édouard-de-Maskinongé (Québec) J0K 2H0**

Téléphone : (819) 268-2833

Télécopie : (819) 268-2883

Courriel : municipalitestedouard@sogetel.net

Site web : st-edouard-de-maskinonge.ca

Facebook : Municipalité St-Édouard de Maskinongé

**Heures d'ouverture :
Lundi au jeudi
de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00**

MOT DE LA MAIRESSE



UPA Mauricie – Soirée des Gens de Terre et de Saveurs.

Dans le cadre de la 12^e Édition de la Soirée des Gens de Terre et de Saveurs, une personne de Saint-Édouard-de-Maskinongé a été honorée (récipiendaire) dans la catégorie « Relève ». Celle-ci est Monsieur Frank Morin.

Monsieur Morin, félicitations pour votre engagement, votre passion, votre travail dans le milieu agricole et agroalimentaire de la Mauricie. Le Conseil municipal et moi-même sommes fiers de vous compter parmi nous dans notre municipalité. Votre engagement contribue à notre vitalité économique. Encore bravo pour votre implication et des honneurs reçus lors de cette soirée.

SOUTIEN FINANCIER POUR LES JEUNES SPORTIFS POUR LE PATINAGE ARTISTIQUE ET LE HOCKEY SUR GLACE.

Les membres du Conseil municipal désirent aider les familles, ainsi qu'attirer et accueillir de nouvelles familles. Nous souhaitons que cette aide puisse inciter les jeunes à avoir de saines habitudes de vie et les aider dans leur développement physique, intellectuel et social.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, le Conseil a décidé encore cette année d'offrir aux parents **150.00 \$ par enfant (moins de 18 ans)** pour le patinage artistique et le hockey sur glace à l'aréna de Louiseville.

Pour se prévaloir de ce soutien financier, les parents devront faire la demande à municipalitededouard@sogetel.net avec les pièces justificatives suivantes :

- Une copie du formulaire d'inscription complété avec une preuve de paiement.
 - Une preuve attestant leur statut de résident sur le territoire de Saint-Édouard-de-Maskinongé.
- Notez bien que le paiement se fera après toutes les pièces justificatives reçues.

ATTENTION AUX LINGETTES DÉSINFECTANTES!

Bien que ces lingettes humides soient très prisées pour leurs facultés antiseptiques, elles sont fibreuses et ne peuvent donc pas se désintégrer dans les conduits d'eaux usées. Comme tout ce qui est jeté aux toilettes se retrouve nécessairement dans le réseau d'égouts, **les lingettes peuvent obstruer les tuyaux et bloquer les pompes des stations de pompage, endommageant ainsi le moteur de celles-ci.**

Cette mauvaise habitude peut engendrer plusieurs problèmes très coûteux pour les municipalités :

- Le remplacement d'une pompe coûte plusieurs milliers de dollars;
- Le blocage des tuyaux peut mener à un refoulement d'égout dans les résidences des citoyens;
- L'usure prématurée des pompes nécessite leur remplacement hâtif;
- L'usage anormal des pompes peut augmenter les coûts d'entretien des stations de pompage.

La sensibilisation de la population constitue un élément essentiel dans la gestion de ce risque. Contrairement au papier de toilette, les lingettes désinfectantes ou démaquillantes, tout comme les serviettes hygiéniques et les tampons, ne se désagrègent pas dans les conduits. Ses produits n'ont tout simplement pas leur place dans la toilette et le réseau d'égout, ils sont destinés à la poubelle.

Johanne Champagne, mairesse

BOTTIN DES ENTREPRISES

INSCRIPTION

La municipalité de **Saint-Édouard-de-Maskinongé** procède actuellement à la mise à jour complète de son répertoire des entreprises locales.

En tant qu'acteur économique de notre territoire, votre présence dans ce bottin est essentielle. Cet outil gratuit permet non seulement aux citoyens de découvrir vos services, mais il favorise également l'achat local et renforce la visibilité de notre communauté d'affaires.

Pourquoi mettre à jour vos informations ?

- Assurer l'exactitude de vos coordonnées auprès de la population.
- Améliorer votre référencement sur le site web de la municipalité.
- Faciliter la communication entre la mairie et votre entreprise.

Comment procéder ? Nous vous invitons à nous retourner les informations suivantes par courriel à municipalitededouard@sogetel.net en remplissant le formulaire ci-joint avant le 1^{er} juin 2026 :

- Nom officiel de l'entreprise :
- Secteur d'activité :
- Adresse physique :
- Téléphone et site web :
- Carte d'affaires :

➤ *Nous vous remercions de votre collaboration et de votre contribution au dynamisme de Saint-Édouard-de-Maskinongé. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la municipalité au 819-268-2833.*

PROPRIÉTAIRE DE CHIENS ET/OU CHATS



**La SPA Mauricie,
partenaire de
votre
municipalité!**



PROTÉGER ♥ SOIGNER ♥ ADOPTER

Pour nous contacter: 819 376-0806

Nos services

- Fournir une médaille d'identification à votre animal de compagnie lors de son enregistrement;
- Assurer une correspondance des animaux errants déclarés perdus à la SPA Mauricie;
- Accueillir tout animal de compagnie retrouvé errant et aller le chercher au besoin;
- Recevoir tout animal de compagnie pour abandon propriétaire;
- Placer à l'adoption tout animal de compagnie non réclamé par son propriétaire;
- Opérer un service d'urgence disponible 24 heures/7 jours;
- Offrir une clinique de stérilisation ciblée à faible coût pour les chats des propriétaires à faibles revenus;
- Recevoir et évaluer tout animal de compagnie qui a mordu;
- Gestion des plaintes concernant des animaux de compagnie.



DEMANDE DE PERMIS

Avant de commencer des travaux de construction ou de rénovation, vous devez **obligatoirement** demander un permis à votre municipalité. **Prière de ne jamais débiter les travaux avant l'obtention du permis municipal.**

Pour déposer une demande, le propriétaire doit remplir le formulaire de demande de permis de la municipalité et fournir à l'urbaniste tous les renseignements et documents liés à son projet. **Une demande complète sera traitée dans un délai maximal de 30 jours**, mais un formulaire incomplet ou un document manquant pourrait retarder considérablement une réponse à la demande, d'où l'importance de présenter toutes les informations requises. Les frais de demande doivent être payés au dépôt de la demande.

Le projet doit répondre aux conditions établies par la municipalité à ses règlements d'urbanisme. Tout projet de construction ou agrandissement d'un bâtiment doit comprendre une copie des plans de construction et de localisation à l'échelle pour la bonne compréhension du projet. Si une construction ne peut être desservie par le réseau d'aqueduc et d'égout, celle-ci doit être dotée d'une installation septique conforme au règlement provincial Q-2, r.22 et l'alimentation en eau, au règlement Q-2, r.35.

En préparant correctement votre demande et en la déposant à l'avance, vous accélérez le traitement de votre demande et évitez les inconvénients d'une non-conformité, pouvant être très coûteux. Durant la réalisation du projet de construction ou de rénovation, le permis doit toujours être affiché de façon visible sur le chantier. La municipalité peut effectuer quelques visites sur le chantier pour vérifier si les travaux sont réalisés conformément aux plans et aux documents qui lui ont été soumis. S'ils ne sont pas conformes, le propriétaire pourrait se voir octroyer une amende. **Notez bien que seules les demandes écrites seront traitées et que le fait de prendre un permis pourrait vous éviter beaucoup de problèmes lors de la vente de votre propriété!**

➤ **Pour acheminer votre demande :** municipalitestedouard@sogetel.net ou urbanismestedouard@sogetel.net

SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES – RESPONSABILITÉS DES MUNICIPALITÉS.

Les municipalités sont responsables d'appliquer le [Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles](#). Elles doivent :

- Informer adéquatement les propriétaires des règles applicables;
- Délivrer les permis pour la réalisation de travaux d'installation;
- Procéder à des inspections du parc de piscines de leur territoire.

AVIS - Nouvelle échéance pour se conformer au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

- **Les propriétaires des piscines installées avant le 1^{er} novembre 2010 bénéficient d'un délai supplémentaire de 2 ans; ils ont désormais jusqu'au 30 septembre 2027 pour assurer la conformité de leurs installations au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.**

- Pour limiter l'accès des jeunes enfants, des règles s'appliquent aux piscines résidentielles extérieures dont la profondeur d'eau peut être égale ou supérieure à 60 cm, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables (gonflables ou autres). Adressez-vous d'abord à votre municipalité pour faire une demande de permis de construction de piscine ou d'une installation connexe (clôture, plateforme, terrasse, etc.).

Voici quelques outils pour vous aider :

Divers documents sont disponibles sur la page [Sécurité des piscines résidentielles](#) pour informer les propriétaires désirant installer une piscine :

- un guide d'application du Règlement;
- un document synthèse résumant les normes du Règlement;
- des formulaires d'autoévaluation pour les différents types de piscines résidentielles.

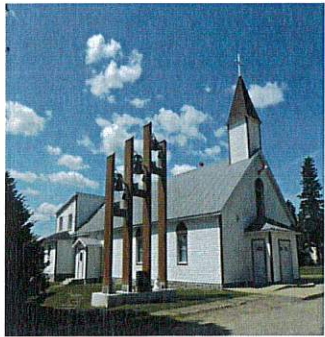




- Les jeux du vendredi après-midi se termineront le 29 mai.
- Pour l'été les jeux du mercredi soir continu à partir de 19h00.
- Les soirées de danse pour l'été le quatrième samedi de juin, juillet et août à 19h30 au coût de 10\$.

- **La FADOQ organise un voyage à Québec, le 26 juillet, pour une pièce de théâtre (*La pièce qui tourne mal*). Le coût est 150\$ par personne. Cela comprend l'autocar, la pièce de théâtre à la salle Albert Rousseau à Québec et le souper aux Trois Brasseurs. Le départ se fera au restaurant La Porte de la Mauricie heure à déterminer. Réservation avant le 15 mai.**

Information et Réservation : Bernard Clément au 450 753-0989



Bonjour, paroissiennes et paroissiens !
De la communauté chrétienne de Saint-Édouard-de-Maskinongé.
Paroisse St-Frère-André.

- ⦿ Samedi 16 mai, Liturgie de la parole
- ⦿ Samedi 23 mai, Abbé Fortuné Kamate
- ⦿ Samedi 30 mai, Abbé François Doucet
- ⦿ Samedi 6 juin, Abbé Benoît Matiri
- ⦿ Samedi 13 juin, Abbé Benoît Matiri

Vous êtes cordialement toutes et tous invités(es)!

- ♥ Comme tous les ans nous vous demandons de participer au maintien de votre église par une contribution (dîme) volontaire, notre objectif cette année est de 5000,00\$. La somme amassée est de 3330.00\$ soit 66%.
Merci pour votre contribution!

- Déjà en préparatif pour le BAZAR si vous avez des outils, petits meubles, articles de sport ou jouets encore utilisables nous pouvons aller les chercher en communiquant avec : Michel Gerbeau au 819-383-7727 ou Guy Lapointe 819-228-8265.

- ✚ **LE SAMEDI 4 JUILLET 2026** aura lieu la traditionnelle vente BAZAR au profit de la fabrique de Saint-Édouard. ***Remis au 11 juillet en cas de pluie.***

Guy Lapointe, Agent de communication

VENTE
Bazar

INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT



DANGERS IMMINENTS D'INCENDIES DE FORÊT



POUR RAPPORTER UN INCENDIE DE FORÊT : 1-800-463-3389

MESSAGE DU SERVICE DES INCENDIES

Sachez qu'il est interdit d'allumer des feux d'herbe en tout temps. De plus, si vous voulez faire brûler des branches ailleurs que dans un foyer extérieur, ceci nécessite une autorisation. Nul ne peut utiliser un foyer extérieur comme incinérateur à déchets ou autres matières résiduelles. L'autorisation doit être demandée 5 jours à l'avance à M. Dominic Marchand, directeur incendie, au numéro suivant : 819-996-1252. Le tout est gratuit. Si cela n'est pas respecté, des pénalités pourront vous être imposées.

***Bon été et soyez prudent par temps sec !
Votre Service de Sécurité Incendie !***

MESSAGE DE LA SÛRETÉ

Avec la belle saison qui s'installe, il est important de rappeler qu'il faut adapter sa conduite pour le respect des autres usagers et du vôtre. Vous êtes à même de constater la sortie des motocyclettes et cyclomoteurs sur le chemin, qui sont des usagers vulnérables. Conduire une moto est plus risqué que conduire une automobile : le motocycliste a peu de protection et il est parfois difficile à voir. Le partage de la route avec les autres usagers, particulièrement les automobilistes, représente un défi de taille pour sa sécurité. Les collisions avec blessés impliquant une moto sont souvent causées par la vitesse, la distraction (de la part des automobilistes et des motocyclistes), l'omission de céder le passage, l'erreur de perception et le manque de visibilité. Il y a des comportements à privilégier autant pour les automobilistes et les motocyclistes :

Pour plus de prudence, les automobilistes doivent notamment :

- se tenir à une distance sécuritaire du motocycliste;
- ne pas empiéter sur la voie du motocycliste;
- établir un contact visuel avec le motocycliste, surtout aux intersections, qui sont des endroits particulièrement à risque;
- apprendre à décoder les mouvements de la motocyclette (ex. : les motocyclistes se tiennent généralement à gauche de la voie pour être plus visibles; ils ne veulent pas nécessairement tourner à gauche).
- dans le doute par rapport à l'évaluation de sa distance, avant l'amorce d'un virage, attendez et laissez passer la moto.

Comportements à privilégier pour les motocyclistes :

- adapter sa vitesse au contexte routier;
- rouler à une distance suffisante des autres automobiles afin d'être visible et de se garder un temps de réaction suffisant;
- porter le casque protecteur en tout temps;
- porter des vêtements et accessoires adéquats pour une protection plus efficace en cas de chute;
- prendre les moyens nécessaires pour se rendre visibles le plus possible sur la route :
 - porter un casque de couleur voyante ou avec des motifs contrastants;
 - porter des vêtements de protection et des accessoires de couleur claire ou voyante et munis de bandes réfléchissantes;
 - munir sa moto de feux d'appoint ainsi que d'un modulateur de phare à intensité variable.
- éviter les bruits trop élevés du système d'échappement afin de ne pas causer de distraction pour les autres usagers de la route

Le meilleur conseil à donner : Vous êtes responsable de VOTRE conduite, tout en ayant des yeux tout le tour de la tête !



Nathalie Mathurin
Conseillère administrative
CSMRC Louiseville
Cellulaire : 819 371-3301
[Visitez \[sg.gouv.qc.ca\]\(http://www.sg.gouv.qc.ca\)](http://www.sg.gouv.qc.ca)
Restons connecté(e)s !

Transports collectifs et adaptés de la MRC de Maskinongé

Pour vous déplacer à coût abordable sur le territoire de la MRC de Maskinongé et aux alentours.

- **Express Vert** : autobus sans réservation vers Trois-Rivières en fonction du lundi au vendredi. L'arrêt est situé derrière le bureau municipal au 3851, rue Notre-Dame (côté rue St-Charles).

- **Taxis collectifs et partagés** : transport sur réservation ou l'offre varie selon la disponibilité des véhicules.

Saviez-vous que le la CTCAM offre aussi du transport pour les groupes ?

Vous avez une sortie de planifiée, contactez-vous !

Contact

Téléphone : 819.840.0603

Site web: www.ctcmaskinonge.org

Courriel: info@ctcmaskinonge.org

Facebook : www.facebook.com/@ctcm1



➤ **Besoin d'aide face à une dépendance affective ? Vous n'êtes pas seul(e).**

Le Centre l'Étape du Bassin de Maskinongé vous offre un espace d'écoute confidentiel, sans jugement, pour mieux comprendre vos relations et retrouver un équilibre.

- ✓ Rencontres individuelles personnalisées
- ✓ Soutien pour mieux comprendre vos besoins et vos limites
- ✓ Accompagnement à votre rythme
- ✓ Services, gratuits et accessibles

- 134 avenue Saint-Laurent, Louiseville
- ☎ 819-228-8377

Faire le premier pas peut tout changer.



La Semaine de la Sécurité civile (mai 2026)

Mettre l'accent sur la préparation aux urgences avec le thème « *Soyez prêts. Connaissez vos risques* ».

Le message clé est d'assurer votre autonomie pendant 72 heures en préparant un plan d'urgence et une trousse de secours pour vous et votre famille.

- Plan familial d'urgence** : Établissez un plan d'évacuation et un point de rencontre.
- S'informer** : Suivez les consignes des autorités locales et identifiez les alertes.

Trousse d'urgence à la maison :

Voici les 7 articles essentiels à avoir dans votre maison

- Eau potable (6 litres par personne) ;
- Nourriture non périssable (pour au moins 3 jours) ;
- Ouvre-boîte manuel ;
- Radio à piles — piles de rechange ;
- Lampe frontale ou de poche — piles de rechange ou lampe à manivelle ;
- Briquet ou allumettes et chandelles ;
- Trousse de premiers soins — antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.

Merci de votre collaboration!

CALENDRIER ANNUEL DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL 2026

Réf. : articles 148 et 148.0.1 du Code municipal

Mardi 13 janvier	Mardi 7 juillet
Mardi 3 février	Mardi 4 août
Mardi 3 mars	Mardi 1 septembre
Mardi 7 avril	Mardi 6 octobre
Mardi 5 mai	Mardi 3 novembre
Mardi 2 juin	Mardi 1 décembre

🚩 **Toutes les assemblées ont lieu à compter de 19h30.**



Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

Conseil Municipal pour 2025-2029

Mairesse : Mme Johanne Champagne 819-268-2833 Poste : 2525

Siège # 1 M. Michel Lambert 819-268-9232 Loisirs, Culture & Environnement

Siège # 2 M. Gaétan Petit 819-268-6663 Travaux publics, Urbanisme & Sécurité publique

Siège # 3 M. Stéphan Tellier (Maire suppléant) 450-898-7673 Travaux publics, Urbanisme & Sécurité publique

Siège # 4 M. Stéphane Boivin 819-609-8786 Travaux publics, Urbanisme & Sécurité publique

Siège # 5 Mme Isabelle Jeffrey 450-820-2115 Loisirs, Culture & Environnement

Siège # 6 M. René Paquin 819-691-5251 Loisirs, Culture & Environnement

MESSAGE IMPORTANT :

À toutes personnes ou tous organismes qui désirent faire publier un article dans « **LE BAVARD** ». Vous devez, faire parvenir celui-ci **avant le 10 du mois**. Merci de votre compréhension et de votre bonne collaboration! Adresse courriel : municipalitededouard@sogetel.net

Le **Défi Pissenlits** poursuit sa mission de sensibilisation à grande échelle portant sur l'apport vital des insectes pollinisateurs pour la planète.

À l'échelle individuelle, l'implication débute par une prise d'action simple, mais efficace : **retarder la tonte du gazon au printemps**, permettant ainsi aux pollinisateurs de faire le plein de pollen et de nectar issus des pissenlits et autres fleurs. À l'échelle d'une Municipalité, le report de la tonte du gazon sur vos terrains, jusqu'à ce que les pissenlits aient atteint la fin de leur floraison, a un impact significatif sur la santé des pollinisateurs. Ainsi les pollinisateurs poursuivent efficacement leur travail essentiel à notre alimentation.

